



TEXTE n° 505  
« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

29 novembre 2005

---

## PROPOSITION DE LOI

*visant à abroger l'article 4 de la loi n° 2005-158  
du 23 février 2005 portant **reconnaissance de la Nation**  
et **contribution nationale** en faveur des Français rapatriés.*

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première  
lecture, la proposition de loi.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 novembre 2005.*

*Le Président,*  
*Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

---

Voir les numéros : 2667 et 2705.

---

-----

Texte n° 505 – Proposition de loi visant à abroger l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.